



QU'EST CE QUE LE PLP ?



RÉEMPLOI



COMPOSTAGE



GASPILLAGE ALIMENTAIRE



DES DÉCHETS EN MOINS



TOXIQUES

Le PLP est un « Plan Local de Prévention des déchets » mis en place par m2A en partenariat avec le SIVOM et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Grâce à ce programme, tu vas pouvoir réduire ta quantité de déchets. La prévention des déchets, c'est l'ensemble des actions à mettre en place pour :

- ✓ réduire la production des déchets,
- ✓ limiter la nocivité des déchets,
- ✓ faciliter l'élimination des déchets.

A travers des gestes simples comme le compostage, le réemploi des objets, l'éco-consommation ou la réduction du gaspillage alimentaire, tu peux participer à ta manière à la prévention des déchets.

Et n'oublie pas qu'en plus de la prévention des déchets il est important de compléter cette action en triant correctement tes déchets.

L'objectif du PLP est de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant d'ici fin 2017.

Nos déchets se multiplient de plus en plus et se complexifient : en 2016, chaque habitant de la région mulhousienne a produit plus de 340 kg de déchets ménagers !

LE RÉEMPLOI C'EST QUOI ?



Le réemploi consiste à donner une seconde vie à des objets devenus inutiles. Tu peux donc réutiliser certains objets après les avoir réparés, ou les utiliser d'une autre manière que la première fois. Cette pratique permet de réduire la quantité de déchets, et participe aussi à limiter l'épuisement des ressources naturelles et la consommation d'énergie. Pratiquer le réemploi, c'est très facile :

- ☀ vérifie si l'objet que tu souhaites jeter n'est pas réparable,
- ☀ donne les objets qui ne te sont plus utiles à des amis, des associations, ou des écoles,
- ☀ vérifie s'il est possible de louer ou emprunter un objet d'occasion au lieu de l'acheter neuf,
- ☀ imagine de nouvelles utilisations pour donner une seconde vie aux objets, réutilise les emballages tels que les bocaux, les sacs plastique, les cartons,
- ☀ utilise le verso des feuilles imprimées comme brouillon, pense à privilégier les objets rechargeables, durables et réutilisables si tu dois acheter un objet neuf.



LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?



Le compostage est un procédé qui permet de transformer, avec le temps, les déchets organiques tels que les épluchures, les feuilles mortes ou encore l'herbe de tonte de gazon en compost. Ce dernier pourra être par la suite utilisé comme une sorte de terreau dans ton potager pour tes fruits et légumes, ou dans tes jardinières pour tes fleurs.



L'utilité de ce procédé est de réduire le poids des poubelles de chaque foyer, et de consommer les produits issus de son propre jardin au lieu d'aller les acheter dans des grandes surfaces.

Créer son compost est même désormais possible si tu habites dans un habitat collectif ! En effet, des plateformes de compostage ont été mises en place afin de recueillir les déchets organiques de ces habitations. Le compost est alors produit à plusieurs, entre voisins, et chacun peut profiter d'un compost de qualité en fonction de ses besoins. Ainsi, même si tu ne disposes pas de jardin chez toi, tu pourras toujours utiliser du compost pour tes plantes.



LES DÉCHETS TOXIQUES, C'EST QUOI ?



Certains produits tels que les produits d'entretien ne peuvent pas être jetés n'importe où, à cause du danger qu'ils représentent pour l'environnement et pour la santé des habitants. Afin de limiter la pollution, la collecte de ces produits dangereux au sein du réseau des déchetteries intercommunales du SIVOM est nécessaire.

Tu trouveras donc dans les déchetteries un conteneur spécial avec une signalétique bien précise pour ne pas te tromper lorsque tu jettes tes déchets toxiques. Une fois collectés, ces produits toxiques pourront être traités. Même si des conteneurs spéciaux existent, il est important d'éviter au maximum le contact avec ces produits chimiques. Pour cela, applique ces quelques gestes simples :

- 💡 privilégie les appareils qui se branchent sur secteur plutôt que ceux à piles,
- 💡 respecte les prescriptions des produits lors de leur utilisation afin d'éviter le surdosage qui peut être dangereux,
- 💡 utilise des piles et accumulateurs rechargeables,
- 💡 porte des équipements adaptés lors de leur utilisation, gants, masques, bottes, lunettes, vêtements appropriés,
- 💡 privilégie des produits éco labélisés quand ils existent.





LES DÉCHETS EN MOINS, C'EST QUOI ?

Tous les jours, nos habitudes de consommation ont un impact sur une production plus ou moins importante de déchets, dont nous n'avons pas toujours conscience.

Pour un même type de produit, en fonction de la production, du transport et de l'emballage, l'impact sur l'environnement peut être plus ou moins important. Il est donc important d'agir sur nos choix et nos habitudes de consommation afin de réduire nos déchets.

Tu peux toi aussi agir à ta manière grâce à des gestes simples tels que :

- consommer local, afin d'éviter un maximum de transports souvent inutiles,



- supprimer la publicité dans ta boîte aux lettres grâce à l'autocollant « stop-pub »,



- privilégier les produits vendus « en vrac » ou « à la coupe » afin d'éviter un maximum d'emballage.



LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, C'EST QUOI ?

Le gaspillage alimentaire, c'est l'ensemble des produits destinés à ton alimentation, perdus ou jetés lors de la production agricole, du transport, du stockage, de la transformation, de la distribution et de la consommation. Pour éviter le gâchis à la maison et dans les lieux de restauration, il suffit d'adopter ces quelques gestes :

- préparer la liste de courses à l'avance afin de ne pas acheter des produits inutiles ou en plusieurs fois,
- lorsque l'on est à table, mettre dans son assiette ce que l'on est sûr de manger,
- cuisiner en premier temps les produits les plus proches de la date de péremption,
- lorsque l'on est au restaurant, demander un contenant pour rapporter les restes du plat à la maison,
- emballer correctement les aliments avant de les mettre dans le frigo afin d'éviter qu'ils ne se périment,
- congeler les repas si la quantité cuisinée est trop grande.

Parles-en à tes parents !



IDÉE DE BRICOLAGE RÉEMPLOI

Fabrique ton pot à crayons!

Matériel :



Une serviette en papier imprimée



Une boîte de conserve vide



De la peinture acrylique



Du vernis-colle



Un ou deux pinceaux plats



Une paire de ciseaux et un mètre

1

Commence par appliquer une première couche de peinture acrylique sur toute la surface extérieure de la conserve avec un grand pinceau. Attends que celle-ci sèche puis applique une seconde couche.

2

Mesure le contour et la hauteur de la conserve et reporte les dimensions sur la serviette en ajoutant 1cm pour la hauteur et la largeur.

3

Découpe la serviette en suivant ces dimensions. Seule la première épaisseur de la serviette est imprimée, décolle-la délicatement.

4

Applique une fine couche de colle sur la conserve, verticalement, sur une bande de 2cm à 3cm de largeur environ, puis pose le bord du rectangle de serviette découpé dessus,

5

Repasse de la colle sur la feuille en passant du centre vers les extrémités pour chasser les bulles d'air et faire adhérer la serviette. N'appuie pas trop, tu risquerais de déchirer la serviette !

6

Attends que ça sèche puis passe une deuxième couche de vernis-colle, cela va protéger le pot et lui donner de la brillance. Ton pot à crayons est prêt !